

Comment s'inscrire aux activités de l'association Biarritz Accueil ?

Préalable

Avant de vous inscrire, nous vous conseillons :

- de consulter sur le site internet de Biarritz Accueil les statuts et le règlement intérieur de l'association, le planning des activités, le récapitulatif des tarifs.

<https://biarritz-accueil.fr>

- pour l'activité randonnée de consulter et télécharger les documents utiles pour l'inscription

<https://biarritz-accueil.fr/randonnees-1.html>

L'adhésion à l'association est obligatoire :

Le montant annuel de l'adhésion est de **25 Euros** par personne.

L'inscription aux activités :

Pour toutes les activités, le droit d'inscription est de **22 Euros**, payable au moment de l'inscription.

Ce montant est justifié par les frais de fonctionnement engagés par l'association Biarritz Accueil : location des salles, achat de matériel, formation des animateurs.

Pour la randonnée :

L'inscription à la Fédération Française de Randonnée (FFR) est obligatoire afin d'obtenir une **licence** incluant l'assurance de base. Le montant de l'inscription est de **28,25 Euros**. Une adresse mail valide et personnelle est nécessaire pour recevoir la licence (dématérialisée)

En cas de 1^{ère} demande de licence, ou de reprise de licence après une interruption de 2 ans, il faut fournir pour la FFR un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique de la randonnée daté de moins de 6 mois et signé par votre médecin. (Utilisez le modèle de la FFR téléchargeable sur notre site)

En cas de renouvellement annuel de la licence, il faut le N° de licence de l'année précédente, remplir l'auto-questionnaire de santé (Utilisez le QS-SPORT de la FFR téléchargeable sur notre site) et le conserver (*ne nous renvoyez pas ce questionnaire +++*)

- o Si vous répondez NON à toutes les questions, vous devez nous transmettre une attestation datée et signée confirmant vos réponses négatives ((Utilisez les modèles téléchargeables sur notre site)
- o Si vous répondez OUI à une ou plusieurs questions, vous devez nous transmettre un certificat médical (CACI) comme pour une 1ère demande

Pour les autres activités sportives et psycho-corporelles :

Un certificat médical vous sera demandé par l'animateur professionnel ; vous lui remettrez directement.

Une séance d'essai est possible : uniquement pour les adhérents

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 4 septembre 2023:

- **de préférence en ligne** : la fiche d'adhésion à l'association, d'inscription aux activités et de paiement en ligne est accessible sur le site de Biarritz Accueil (<https://biarritzaccueil.fr/adhesion.html>)

Le règlement s'effectue par carte bancaire. Les documents demandés pour la randonnée doivent être scannés ou photographiés.

- si vous avez des difficultés avec Internet, vous pouvez venir lors de nos **permanences à la Maison des Associations** (2-4 rue Darrichon, 64200 Biarritz) : lundi après-midi de 14.30 à 16.30 toute l'année et vendredi matin de 10.00 à 11.45 en septembre et octobre. Pensez à vous munir de votre carte bancaire et de votre téléphone pour accès à votre code d'identification bancaire.

Un **certificat d'adhésion à notre association** vous sera transmis sur simple demande par mail à l'adresse suivante : biarritz.accueil@gmail.com

Validation de l'inscription :

Vous recevrez un mail de confirmation dans un délai de 24 à 48 heures.

Attention : L'inscription à certaines activités est limitée à un nombre donné de participants : l'inscription pourra donc vous être refusée si le nombre maximum de participants est atteint.

Vos coordonnées seront transmises à l'animateur responsable qui vous recontactera

